



**OBJET : Circulation N971 rue de la Molignée à Anhée**  
**Raclage pose de la voirie**

Le Bourgmestre,

- Attendu que dans le cadre d'un chantier pour le SPW district de Floreffe, la société Colas Belgium doit procéder à des travaux de réfection de voirie, à hauteur de la N971, rue de la Molignée, à partir du rond-point sur une distance de 5 kilomètres à Anhée ;
- Attendu que la 1<sup>ère</sup> phase de ces travaux consiste au raclage de la voirie et la seconde phase, en la pose des enrobés ;
- Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- Vu l'Art.133, al.2 et 135, par.2 NLC.

**ARRETE:**

**Art.1<sup>o</sup>:** Du 20 au 28 juin 2022 inclus (sauf week-end), sous réserve de bonnes conditions climatiques, en 1<sup>er</sup> phase, raclage et maintien de l'accès à la N971 uniquement pour les véhicules de secours et les camions du BEP (à voir selon planning de ramassage). Du 29 juin au 06 juillet 2022 inclus (sauf week-end), entre 07hrs et 18hrs, lors de la pose des enrobés, circulation interdite sauf pour les véhicules de secours et les camions du BEP (à voir selon planning de ramassage).

**Art.2<sup>o</sup>:** Durant la durée des travaux, une déviation sera mise en place via Annevoie.

Responsable de la signalisation et du chantier : COLAS : 04/257.48.31. En cas d'urgence : 0495/29.63.18.

**Art.3<sup>o</sup>:** Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

**Art.4<sup>o</sup>:** La présente ordonnance sera portée à la connaissance du conseil communal et ce, lors de sa prochaine séance.

**Art.5<sup>o</sup>:** Copie de la présente sera adressée à Mr le Président du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police à DINANT, au Responsable du service de coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, au SPW (Mr Gaballo), au TEC, au BEP, ainsi qu'à l'Entrepreneur chargé des Travaux (COLAS).



Anhée, le 13/06/2022.

Le Bourgmestre,

Luc Piette.

**PUBLICATION:** Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 14/06/2022.

Le Bourgmestre,

Luc Piette.

